

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

**COMMUNE de : VALENCE D'AGEN**

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 6 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, 6 AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 25 mars 2016, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. LOUDA Didier, Mme COMBES Annie, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. MERIEL Guy, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI-BRICKLER Claudine, Mme MERIE Françoise, Mme DUBURC-ARBIA Sylvie, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mr GROUSSOU Bernard a donné pouvoir à Mr LOUDA Didier  
Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest  
Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane  
Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme CHARPENTIER Stéphanie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2016 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

-----

- 2 -

## **DELIBERATION N°2016-04-01**

### **OBJET : ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES**

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations en date du 30 mars 2014 et du 21 mai 2014, le Conseil Municipal lui a délégué un certain nombre d'attributions.

Conformément à l'Article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil doit être informé des décisions prises.

Le Conseil Municipal,  
Où, l'exposé de Monsieur le Maire,  
VU l'article 8 de la loi n° 70-1297 du 31 décembre 1970 sur la gestion municipale et les libertés communales,  
VU le code des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

PREND acte des décisions municipales suivantes :

#### **DECISION MUNICIPALE N°01/2016**

OBJET : Location d'une remise sise Route des Charretiers à Valence d'Agen

Vu la convention d'occupation précaire du 22 novembre 2006,

Considérant que le loyer de la remise appartenant à Madame Sabine LALA-TEULADE-CABANES, louée par la commune de Valence d'Agen, doit être revalorisé,

Le montant mensuel du loyer de la remise située Route des Charretiers, est fixé à 189,03 euros et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Ce loyer est révisable chaque année selon l'article 2 « Indemnité d'occupation » mentionné dans la convention d'occupation précaire.

#### **DECISION MUNICIPALE N°02/2016**

OBJET : SMACL – Remboursement pour la détérioration d'un mât d'éclairage –  
sinistre du 18.08.2015

Un chèque d'un montant de 2 008,14 euros, établi par la SMACL pour le remboursement d'un mât d'éclairage détérioré le 18 août 2015, a été mis à l'encaissement.

2016-04-01

- 3 -

### **DECISION MUNICIPALE N°03/2016**

**OBJET** : Marché de fournitures et de produits d'hygiène et d'entretien pour les services et les écoles de la commune de Valence d'Agen

VU la nécessité de se fournir en produits d'hygiène et d'entretien pour les services et écoles de la commune de Valence d'Agen,

VU le vote du budget en date du 25 mars 2015,

VU la consultation de 5 entreprises spécialisées,

VU la parution sur le site internet de la commune de Valence d'Agen et l'affichage dans le hall d'accueil de l'Hôtel de Ville,

Le groupe Pierre LE GOFF SUD OUEST, sise ZA les Lacs, 22 rue Saint-Exupéry, CS 70012 – 33295 BLANQUEFORT Cédex, est désigné pour la fourniture des produits d'hygiène et d'entretien.

Le montant de ce marché de fournitures à bons de commande s'élève à :

prix minimum annuel : 5 000,00 euros HT

prix maximum annuel : 20 000,00 euros HT

Ce contrat est, un marché à bons de commande, fixé au 01 janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2016. Il est renouvelable tacitement 3 fois. Il ne pourra pas excéder le 31 décembre 2019.

### **DECISION MUNICIPALE N°04/2016**

**OBJET** : SMACL – Remboursement pour la détérioration d'une armoire électrique située à la station d'épuration suite à un incendie – sinistre du 04.09.2015

Un chèque d'un montant de 6 451,34 euros, établi par la SMACL pour le remboursement d'une armoire électrique située à la station d'épuration détériorée le 4 septembre 2015 suite à un incendie, a été mis à l'encaissement.

2016-04-01

- 4 -

## **DECISION MUNICIPALE N°05/2016**

**OBJET** : repas servis au foyer restaurant – tarifs – année 2016 - modification

VU la décision municipale n°52/2015 en date du 15 décembre 2015 fixant les tarifs du foyer restaurant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

### **Repas servis au Foyer Restaurant :**

Tarif de base..... (retraités, associations, employés de la CC2R et CIAS)	7,20 euros
Tarif des repas pour les personnes bénéficiaires du Fonds de Solidarité-Vieillesse (handicapés).....	4,00 euros
Repas pour les extérieurs.....	9,30 euros
Repas pour les employés de la commune.....	5,20 euros
Supplément Repas spéciaux (anniversaire) (hors bénéficiaires du Fonds de Solidarité-Vieillesse)....	7,50 euros

Considérant la nécessité de modifier le tarif relatif au supplément des repas spéciaux (anniversaire),

Il s'agit de modifier le tarif suivant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

### **Repas servis au Foyer Restaurant :**

Supplément Repas spéciaux (anniversaire) (hors bénéficiaires du Fonds de Solidarité-Vieillesse)....	0,50 euros
--	------------

Les autres tarifs demeurent inchangés ainsi que les modalités d'encaissement.

## **DECISION MUNICIPALE N°06/2016**

**OBJET** : SMACL – Remboursement suite à l'obtention du recours pour la détérioration d'un mât d'éclairage – sinistre du 18.08.2015

Un chèque d'un montant de 1 060,26 euros, établi par la SMACL suite à l'obtention du recours pour la détérioration d'un mât d'éclairage survenue le 18 août 2015, a été mis à l'encaissement.

2016-04-01

- 5 -

### **DECISION MUNICIPALE N°07/2016**

**OBJET :** Marché de fournitures de vêtements de travail et EPI pour les agents d'entretien et ATSEM (lot 2) et pour les agents de la Police Municipale (lot 3) de la commune de Valence d'Agen

VU le vote du budget en date du 25 mars 2015,

VU la consultation de 14 fournisseurs,

VU la publication sur le site internet de la commune de Valence d'Agen et l'affichage dans le hall d'accueil de l'Hôtel de Ville,

VU la nécessité de renouveler le contrat de fourniture de vêtements et EPI pour les agents de la commune de Valence d'Agen,

La Société VET BIGORRE, sise Zac de Clarac, 32000 Auch, est désignée pour la fourniture de :

. LOT 2 : Fourniture de vêtements et EPI pour les agents d'entretien et ATSEM.

La Société SENTINEL, parc des Barbanniers, 3-5 place du Village, 92230 Gennevilliers, est désignée pour la fourniture de :

. LOT 3 : Fourniture de vêtements et EPI pour les agents de la Police Municipale

Le montant annuel des commandes en valeur est défini comme suit :

. LOT 2 – minimum 1 000 € HT par an / maximum 2 000 € HT par an

. LOT 3 - minimum 800 € HT par an / maximum 3 000 € HT par an

Le marché est signé jusqu'au 31 décembre 2016. Il est reconductible tacitement 3 fois et ne pourra excéder le 31 décembre 2019.

### **DECISION MUNICIPALE N°08/2016**

**OBJET :** Tarif repas de l'amitié

VU les délibérations en date du 04 mars 2014 et du 21 mai 2014 portant création du budget annexe « Animations, culture, évènementiel Valence »,

Considérant qu'il convient de fixer le tarif du repas de l'amitié qui sera organisé le 6 mars 2016,

Le tarif du repas de l'amitié est fixé à 16,00 euros par personne.

Les dites sommes seront encaissées sur le budget « Animations, culture, évènementiel Valence » via la régie de recettes temporaire créée à cet effet.

Le remboursement du repas pourra être effectué si la personne est malade le jour de la manifestation, remboursement qui s'effectuera hors opération de régie, par l'émission d'un mandat.

2016-04-01

- 6 -

## **DECISION MUNICIPALE N°09/2016**

**OBJET** : Création d'une régie de recettes temporaire – repas de l'amitié

VU la délibération du conseil municipal du 30 mars 2014 autorisant le Maire à créer des régies communales en application de l'article L.2122-22 alinéa 7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 28 janvier 2016,

Il est institué une régie de recettes auprès du service du « Foyer des Aînés-restaurant municipal » de la Mairie de Valence d'Agen – budget « Animations, culture, évènementiel Valence ».

Cette régie est installée à l'espace Léo Gipoulou – VALENCE D'AGEN.

Cette régie fonctionne du 1<sup>er</sup> février 2016 au 8 avril 2016 inclus.

La régie encaisse le produit des repas de l'Amitié ayant lieu le 6 mars 2016. Le remboursement du repas pourra être effectué si la personne est malade le jour de la manifestation, remboursement qui s'effectuera hors opération de régie, par l'émission d'un mandat.

Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : 1<sup>o</sup> : chèque  
2<sup>o</sup> : espèces

Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur d'un ticket.

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 3 000 euros.

Le régisseur est tenu de verser à la caisse du Comptable Public assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 6 et au plus tard le 8 avril 2016.

Le régisseur verse auprès de l'ordonnateur la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur

2016-04-01

- 7 -

## DECISION MUNICIPALE N°10/2016

OBJET : renouvellement de l'adhésion sur le budget de la commune :

Associations : Covoiturons sur le Pouce et Communes du Canal des Deux Mers  
Sur le budget « Animations, culture, événementiel Valence »  
Association Française des Cinémas d'Art et d'Essai et l'ADRC (Agence pour le  
Développement Régional du Cinéma)

VU la demande d'associations pour le renouvellement de la cotisation de la commune  
pour l'année 2016,

### Budget de la Commune :

- Association Covoiturons sur le Pouce « REZO POUCE », Maison de la Solidarité, 27 rue  
de la Solidarité, 82200 MOISSAC  
Cotisation annuelle..... 1 000,00 euros
- Association des Communes du Canal des Deux Mers, Mairie de Pommevic, 82400  
POMMEVIC  
Cotisation annuelle..... 480,78 euros

### Budget « Animations, culture, événementiel Valence » :

- Association Française des Cinémas d'Art et d'Essai, 12 rue Vauvenargues, 75018 PARIS  
Cotisation annuelle..... 315,00 euros
- ADRC, 16 rue d'Ouessant, 75015 PARIS  
Cotisation annuelle..... 130,00 euros

## DECISION MUNICIPALE N°11/2016

OBJET : Marché de fourniture et de service de repas dans le cadre du « repas de l'Amitié  
des Aînés » organisé par la commune de Valence d'Agen le 6 mars 2016

VU l'adoption du budget primitif du 25 mars 2015,

VU l'organisation par la commune de Valence d'Agen, du repas de l'amitié des aînés le 6  
mars 2016,

VU la consultation de 5 prestataires,

Le restaurant SAS du Tourisme « Jean Traiteur », sis 82340 AUVILLAR, est désigné en vue  
de l'achat de fourniture et de service des repas dans le cadre du « repas de l'amitié des  
aînés » organisé le 6 mars 2016 par la commune de Valence d'Agen.

Le montant de ce marché de fourniture s'élève au prix unitaire de soit 24,00 euros TTC. Ce  
prix de base est multiplié par le nombre maximum de repas pouvant être servis à savoir 480.  
Le montant maximum de cette prestation s'élèvera donc à 11 520,00 euros TTC.

Fait et délibéré en Mairie,  
les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Valence d'Agen, le 7 avril 2016



Le Maire,

Jacques BOUSQUET.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

**COMMUNE de : VALENCE D'AGEN**

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 6 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, 6 AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 25 mars 2016, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. LOUDA Didier, Mme COMBES Annie, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. MERIEL Guy, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI-BRICKLER Claudine, Mme MERIE Françoise, Mme DUBURC-ARBIA Sylvie, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mr GROUSSOU Bernard a donné pouvoir à Mr LOUDA Didier  
Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest  
Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane  
Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme CHARPENTIER Stéphanie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2016 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

-----

**DELIBERATION N°2016-04-02**

**OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015  
 COMMUNE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-31,

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Didier LOUDA, délibérant sur le compte de gestion dressé par le Receveur municipal et sur le Compte Administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur le Maire,

Considérant que le compte de gestion est conforme au compte administratif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, lequel peut se résumer ainsi :

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - COMMUNE</b>				
<b>Libellés</b>	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
	<b>Dépenses ou déficit</b>	<b>Recettes ou excédent</b>	<b>Dépenses ou déficit</b>	<b>Recettes ou excédent</b>
Résultats reportés N-1		247 579,32 €		346 174,76 €
Opérations de l'exercice	7 182 954,83 €	7 197 302,84 €	1 463 327,19 €	1 609 997,99 €
<b>Résultats de l'exercice</b>		<b>14 348,01 €</b>		<b>146 670,80 €</b>
Intégration résultat eau	48 297,67 €			6 199,58 €
<b>Résultats de clôture</b>		<b>213 629,66 €</b>		<b>499 045,14 €</b>
Reste à réaliser			146 717,00 €	35 114,00 €
<b>RESULTATS CUMULES</b>		<b>213 629,66 €</b>		<b>387 442,14 €</b>

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice de 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Conseil Municipal,

Oùï, l'exposé de Monsieur le Président de séance,

Après en avoir délibéré, 28 voix « pour » et 1 non participation au vote,

**- ARRETE les résultats des différentes sections budgétaires,**

2016-04-02

- 3 -

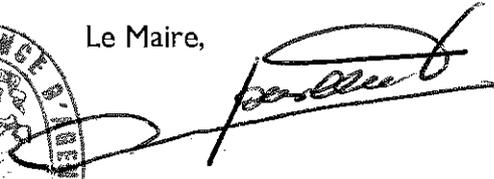
- **APPROUVE le Compte de Gestion 2015 du receveur municipal,**
- **ADOpte le Compte Administratif 2015,**
- **RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.**

Fait et délibéré en Mairie,  
les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Valence d'Agen, le 7 avril 2016

Le Maire,



  
Jacques BOUSQUET.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

**COMMUNE de : VALENCE D'AGEN**

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 6 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, 6 AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 25 mars 2016, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. LOUDA Didier, Mme COMBES Annie, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. MERIEL Guy, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI-BRICKLER Claudine, Mme MERIE Françoise, Mme DUBURC-ARBIA Sylvie, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mr GROUSSOU Bernard a donné pouvoir à Mr LOUDA Didier  
Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest  
Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane  
Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme CHARPENTIER Stéphanie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2016 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

-----

- 2 -

**DELIBERATION N°2016-04-03**

**OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015  
 ASSAINISSEMENT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-31,

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Didier LOUDA, délibérant sur le compte de gestion dressé par le Receveur municipal et sur le Compte Administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur le Maire,

Considérant que le compte de gestion est conforme au compte administratif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, lequel peut se résumer ainsi :

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - ASSAINISSEMENT</b>				
<b>Libellés</b>	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
	<b>Dépenses ou déficit</b>	<b>Recettes ou excédent</b>	<b>Dépenses ou déficit</b>	<b>Recettes ou excédent</b>
Résultats reportés N-1	48 853,51 €			47 268,78 €
Opérations de l'exercice	299 014,12 €	413 969,38 €	230 586,05 €	146 607,05 €
<b>Résultats de l'exercice</b>		<b>114 955,26 €</b>	<b>83 979,00 €</b>	
<b>Résultats de clôture</b>		<b>66 101,75 €</b>	<b>36 710,22 €</b>	
Reste à réaliser			12 306,00 €	- €
<b>RESULTATS CUMULES</b>		<b>66 101,75 €</b>	<b>49 016,22 €</b>	

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice de 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Conseil Municipal,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Président de séance,

Après en avoir délibéré, 28 voix « pour » et 1 non participation au vote,

**- ARRETE les résultats des différentes sections budgétaires,**

2016-04-03

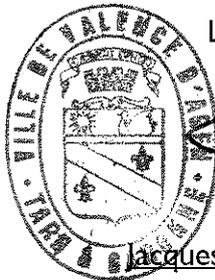
- 3 -

- **APPROUVE le Compte de Gestion 2015 du receveur municipal,**
- **ADOpte le Compte Administratif 2015,**
- **RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.**

Fait et délibéré en Mairie,  
les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Valence d'Agen, le 7 avril 2016

Le Maire,



Jacques BOUSQUET.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

**COMMUNE de : VALENCE D'AGEN**

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 6 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, 6 AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 25 mars 2016, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. LOUDA Didier, Mme COMBES Annie, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. MERIEL Guy, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI-BRICKLER Claudine, Mme MERIE Françoise, Mme DUBURC-ARBIA Sylvie, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mr GROUSSOU Bernard a donné pouvoir à Mr LOUDA Didier  
Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest  
Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane  
Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme CHARPENTIER Stéphanie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2016 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

-----

- 2 -

**DELIBERATION N°2016-04-04**

**OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015  
 ZAC DE PROUXET**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-31,

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Didier LOUDA, délibérant sur le compte de gestion dressé par le Receveur municipal et sur le Compte Administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur le Maire,

Considérant que le compte de gestion est conforme au compte administratif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, lequel peut se résumer ainsi :

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - ZAC DE PROUXET</b>				
<b>Libellés</b>	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
	<b>Dépenses ou déficit</b>	<b>Recettes ou excédent</b>	<b>Dépenses ou déficit</b>	<b>Recettes ou excédent</b>
Résultats reportés N-1		131 385,73 €		48 468,62 €
Opérations de l'exercice	29 453,42 €	1 314,00 €	45 728,37 €	13 914,00 €
<b>Résultats de l'exercice</b>	<b>28 139,42 €</b>		<b>31 814,37 €</b>	
<b>Résultats de clôture</b>		<b>103 246,31 €</b>		<b>16 654,25 €</b>
Reste à réaliser				
<b>RESULTATS CUMULES</b>		<b>103 246,31 €</b>		<b>16 654,25 €</b>

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice de 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Conseil Municipal,

Oùï, l'exposé de Monsieur le Président de séance,

Après en avoir délibéré, 28 voix « pour » et 1 non participation au vote,

**- ARRETE les résultats des différentes sections budgétaires,**

2016-04-04

- 3 -

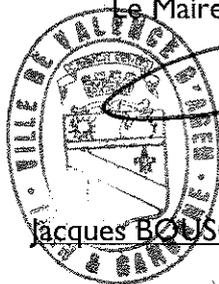
**- APPROUVE le Compte de Gestion 2015 du receveur municipal,**

**- ADOPTE le Compte Administratif 2015.**

Fait et délibéré en Mairie,  
les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Valence d'Agen, le 7 avril 2016

Le Maire,



Jacques BOUSQUET.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

**COMMUNE de : VALENCE D'AGEN**

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 6 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, 6 AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 25 mars 2016, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. LOUDA Didier, Mme COMBES Annie, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. MERIEL Guy, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI-BRICKLER Claudine, Mme MERIE Françoise, Mme DUBURC-ARBIA Sylvie, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mr GROUSSOU Bernard a donné pouvoir à Mr LOUDA Didier  
Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest  
Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane  
Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme CHARPENTIER Stéphanie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2016 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

-----

**DELIBERATION N°2016-04-05**

**OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015  
 TOURISME**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-31,

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Didier LOUDA, délibérant sur le compte de gestion dressé par le Receveur municipal et sur le Compte Administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur le Maire,

Considérant que le compte de gestion est conforme au compte administratif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - TOURISME				
Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés N-1		13 844,71 €		26 410,77 €
Opérations de l'exercice	138 120,82 €	117 685,51 €	27 099,07 €	27 374,11 €
<b>Résultats de l'exercice</b>	<b>20 435,31 €</b>			<b>275,04 €</b>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>6 590,60 €</b>			<b>26 685,81 €</b>
Reste à réaliser			574,00 €	
<b>RESULTATS CUMULES</b>	<b>6 590,60 €</b>			<b>26 111,81 €</b>

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice de 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Conseil Municipal,

Où, l'exposé de Monsieur le Président de séance,

Après en avoir délibéré, 28 voix « pour » et 1 non participation au vote,

**- ARRETE les résultats des différentes sections budgétaires,**

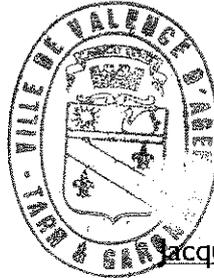
2016-04-05

- 3 -

- **APPROUVE** le *Compte de Gestion 2015 du receveur municipal*,
- **ADOpte** le *Compte Administratif 2015*.
- **RECONNAIT** la *sincérité des restes à réaliser*.

Fait et délibéré en Mairie,  
les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Valence d'Agen, le 7 avril 2016



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jacques Bousquet".

Jacques BOUSQUET.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

**COMMUNE de : VALENCE D'AGEN**

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 6 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, 6 AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 25 mars 2016, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. LOUDA Didier, Mme COMBES Annie, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. MERIEL Guy, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI-BRICKLER Claudine, Mme MERIE Françoise, Mme DUBURC-ARBIA Sylvie, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mr GROUSSOU Bernard a donné pouvoir à Mr LOUDA Didier  
Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest  
Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane  
Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme CHARPENTIER Stéphanie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2016 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

-----

- 2 -

**DELIBERATION N°2016-04-06**

**OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015  
 « ANIMATIONS, CULTURE, EVENEMENTIEL VALENCE »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-31,

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Didier LOUDA, délibérant sur le compte de gestion dressé par le Receveur municipal et sur le Compte Administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur le Maire,

Considérant que le compte de gestion est conforme au compte administratif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, lequel peut se résumer ainsi :

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - ANIMATIONS CULTURE EVENEMENTIEL</b>				
<b>Libellés</b>	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
	<b>Dépenses ou déficit</b>	<b>Recettes ou excédent</b>	<b>Dépenses ou déficit</b>	<b>Recettes ou excédent</b>
Résultats reportés N-1		22 279,38 €		
Opérations de l'exercice	300 992,45 €	299 451,31 €	4 935,25 €	- €
<b>Résultats de l'exercice</b>	<b>1 541,14 €</b>		<b>4 935,25 €</b>	
<b>Résultats de clôture</b>		<b>20 738,24 €</b>	<b>4 935,25 €</b>	
Reste à réaliser				
<b>RESULTATS CUMULES</b>		<b>20 738,24 €</b>	<b>4 935,25 €</b>	<b>- €</b>

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice de 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Conseil Municipal,

Oùï, l'exposé de Monsieur le Président de séance,

Après en avoir délibéré, 28 voix « pour » et 1 non participation au vote,

**- ARRETE les résultats des différentes sections budgétaires,**

2016-04-06

- 3 -

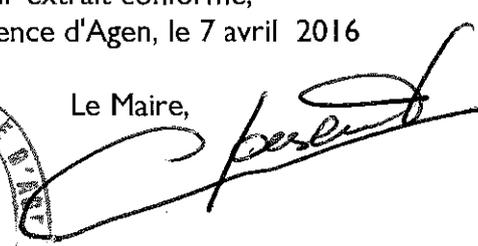
**- APPROUVE le Compte de Gestion 2015 du receveur municipal,**

**- ADOPTE le Compte Administratif 2015.**

Fait et délibéré en Mairie,  
les jours, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait conforme,  
Valence d'Agen, le 7 avril 2016



Le Maire,

  
Jacques BOUSQUET.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

**COMMUNE de : VALENCE D'AGEN**

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 6 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, 6 AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 25 mars 2016, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. LOUDA Didier, Mme COMBES Annie, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. MERIEL Guy, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI-BRICKLER Claudine, Mme MERIE Françoise, Mme DUBURC-ARBIA Sylvie, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mr GROUSSOU Bernard a donné pouvoir à Mr LOUDA Didier  
Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest  
Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane  
Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme CHARPENTIER Stéphanie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2016 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

-----

**DELIBERATION N°2016-04-07**  
**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2016 – COMMUNE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 et suivants,

Vu l’instruction budgétaire et comptable M14,

Le Conseil Municipal,  
 Oûi, l’exposé de Monsieur le Maire,  
 Après en avoir délibéré et à l’unanimité,

**- ADOPTE le budget primitif COMMUNAL équilibré en dépenses et en recettes comme suit :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Opérations réelles	6 663 935,66	6 875 156,00
Opérations d'ordre	475 000,00	50 150,00
Résultat reporté	0,00	213 629,66
<b>Total</b>	<b>7 138 935,66</b>	<b>7 138 935,66</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Opérations réelles	2 072 968,00	1 260 675,86
Opérations d'ordre	53 150,00	478 000,00
Restes à réaliser	146 717,00	35 114,00
Résultat reporté	0,00	499 045,14
<b>Total</b>	<b>2 272 835,00</b>	<b>2 272 835,00</b>

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

**- DONNE délégation à Monsieur le Maire afin de notifier à Monsieur le Sous-Préfet et au Comptable Public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.**

Fait et délibéré en Mairie,  
 les jours, mois et an que ci-dessus.  
 Pour extrait conforme,  
 Agen, le 7 avril 2016



Le Maire,

Jacques BOUSQUET.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

**COMMUNE de : VALENCE D'AGEN**

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 6 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, 6 AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 25 mars 2016, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. LOUDA Didier, Mme COMBES Annie, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. MERIEL Guy, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI-BRICKLER Claudine, Mme MERIE Françoise, Mme DUBURC-ARBIA Sylvie, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mr GROUSSOU Bernard a donné pouvoir à Mr LOUDA Didier  
Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest  
Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane  
Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme CHARPENTIER Stéphanie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2016 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

\*\*\*\*\*

- 2 -

**DELIBERATION N°2016-04-08****OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants, et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'impositions,

Vu l'état 1259 COM de notification des bases fiscales,

Compte tenu des fortes contraintes pesant sur le budget communal exposées lors du débat d'orientations budgétaires en date du 9 mars 2016,

Considérant qu'il est proposé d'augmenter les taux d'imposition de 6 % et que le produit fiscal des taxes directes locales se résume comme suit :

	<b>Bases d'imposition prévisionnelles 2016</b>	<b>Taux</b>	<b>Produit correspondant</b>
Taxe d'habitation	5 950 000	5,14	305 830 €
Taxe foncière (bâti)	5 811 000	9,97	579 357 €
Taxe foncière (non bâti)	44 400	44,93	19 949 €
CFE	1 946 000	10,22	198 881 €
<b>Produit fiscal attendu</b>			<b>1 104 017 €</b>

Le Conseil Municipal,

Où, l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, 22 voix « pour », 3 abstentions et 4 « contre »,

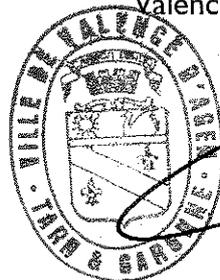
**- DECIDE de fixer, pour 2016, les taux d'imposition suivants :**

**5,14 % pour la taxe d'habitation,  
9,97 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,  
44,93 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,  
10,22 % pour la cotisation foncière des entreprises.**

Fait et délibéré en Mairie,  
les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Valence d'Agen, le 7 avril 2016



Le Maire,

Jacques BOUSQUET.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

**COMMUNE de : VALENCE D'AGEN**

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 6 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, 6 AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 25 mars 2016, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. LOUDA Didier, Mme COMBES Annie, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. MERIEL Guy, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI-BRICKLER Claudine, Mme MERIE Françoise, Mme DUBURC-ARBIA Sylvie, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mr GROUSSOU Bernard a donné pouvoir à Mr LOUDA Didier  
Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest  
Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane  
Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme CHARPENTIER Stéphanie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2016 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

\*\*\*\*\*

- 2 -

**DELIBERATION N°2016-04-09**

**OBJET : AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)  
 MODIFICATIONS**

Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-3,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant qu'il convient de procéder à la modification de la répartition des crédits de paiement pour les autorisations de programme en cours (Avenue Jean Baylet et Aménagement de la Place Jean-Baptiste Chaumeil et ses abords),

Vu l'arrêté inter-préfectoral des 26 juin 2015 et 2 juillet 2015 portant modification des statuts de la Communauté de Communes des Deux Rives afin que cette dernière puisse prendre la compétence relative à la maîtrise d'ouvrage et la gestion de la maison de santé de pôle des Deux Rives à Valence d'Agen,

Considérant qu'il convient de clôturer l'opération de programme relative à la maison de santé,

Afin de tenir compte de l'avancement des travaux et du transfert de compétence pour la maison de santé, il y a lieu de modifier les AP/CP comme suit :

**AP Avenue Jean Baylet**

Montant AP	CP antérieurs	CP 2016	CP 2017	CP 2018 et suivants
3 191 885,00 €	2 938 862,21 €	80 000,00 €	173 022,79 €	

**AP Maison de santé**

Montant AP	Révision de l'AP (2016)	Montant de l'AP révisé	CP antérieurs	CP 2016
3 767 786,30 €	- 3 689 595,44 €	78 190,86 €	78 190,86 €	0,00 €

2016-04-09

- 3 -

**AP 2014-01 Aménagement de la Place Jean Baptiste Chaumeil et de ses abords**

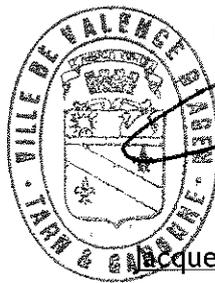
Montant AP	CP antérieurs	CP 2016	CP 2017	CP 2018 et suivants
2 880 000,00 €	3 896,64 €	754 162,00 €	600 000,00 €	1 521 941,36 €

Le Conseil Municipal,  
Où, l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification la répartition des crédits de paiement pour les autorisations de programme de l'avenue Jean Baylet et de la place Chaumeil et de ses abords,
- **APPROUVE** la modification de l'autorisation de programme de la maison de santé et de la clôturer.

Fait et délibéré en Mairie,  
les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Valence d'Agen, le 7 avril 2016



Le Maire,

Jacques BOUSQUET.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

**COMMUNE de : VALENCE D'AGEN**

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 6 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, 6 AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 25 mars 2016, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. LOUDA Didier, Mme COMBES Annie, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. MERIEL Guy, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI-BRICKLER Claudine, Mme MERIE Françoise, Mme DUBURC-ARBIA Sylvie, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mr GROUSSOU Bernard a donné pouvoir à Mr LOUDA Didier  
Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest  
Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane  
Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme CHARPENTIER Stéphanie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2016 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

-----

**DELIBERATION N°2016-04-10**

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS - ASSAINISSEMENT**

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-5, R.2311-11 à R.2311-13,  
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Considérant qu'après avoir approuvé le compte administratif 2015 de l'Assainissement il convient de statuer sur l'affectation des résultats,

Le Conseil Municipal,  
 Oui, l'exposé de Monsieur le Maire,  
 Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**- AFFECTE le résultat d'exploitation comme suit :**

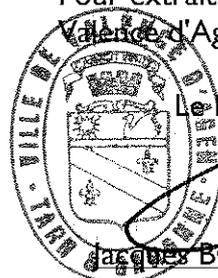
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
Résultat de l'exercice 2015	114 955,26
Résultats antérieurs reportés	-48 853,51
<b>Résultat à affecter</b>	<b>66 101,75</b>
Résultat d'investissement de l'exercice 2015	-83 979,00
Résultat antérieur	47 268,78
<b>Solde d'exécution d'investissement cumulé</b>	<b>-36 710,22</b>
<b>Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	<b>-12 306,00</b>
<b>Besoin de Financement</b>	<b>49 016,22</b>

<b>AFFECTATION :</b>	<b>66 101,75</b>
1) Affectation en réserves en investissement R 1068	49 016,22
2) Report en fonctionnement R 002	17 085,53

Fait et délibéré en Mairie,  
 les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Valérie d'Agen, le 7 avril 2016



Le Maire,

Jacques BOUSQUET.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

**COMMUNE de : VALENCE D'AGEN**

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 6 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, 6 AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 25 mars 2016, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. LOUDA Didier, Mme COMBES Annie, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. MERIEL Guy, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI-BRICKLER Claudine, Mme MERIE Françoise, Mme DUBURC-ARBIA Sylvie, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mr GROUSSOU Bernard a donné pouvoir à Mr LOUDA Didier  
Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest  
Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane  
Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme CHARPENTIER Stéphanie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2016 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

-----

2 -

**DELIBERATION N°2016-04-11**

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2016 – ASSAINISSEMENT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Le Conseil Municipal,

Où, l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

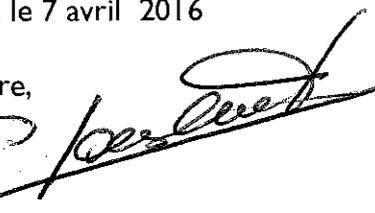
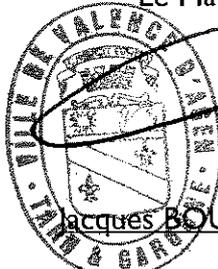
**- ADOPTE le budget primitif 2016 de l'ASSAINISSEMENT équilibré en dépenses et en recettes comme suit :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Opérations réelles	274 076,00	352 500,00
Opérations d'ordre	110 509,53	15 000,00
Résultat reporté	0,00	17 085,53
<b>Total</b>	<b>384 585,53</b>	<b>384 585,53</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Opérations réelles	155 439,53	108 946,22
Opérations d'ordre	16 000,00	111 509,53
Restes à réaliser	12 306,00	0,00
Résultat reporté	36 710,22	0,00
<b>Total</b>	<b>220 455,75</b>	<b>220 455,75</b>

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

**- DONNE délégation à Monsieur le Maire afin de notifier à Monsieur le Sous-Préfet et au Comptable Public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.**

Fait et délibéré en Mairie,  
les jours, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait conforme,  
Valence d'Agen, le 7 avril 2016

Le Maire,  
  
  
Jacques BOUSQUET.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

**COMMUNE de : VALENCE D'AGEN**

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 6 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, 6 AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 25 mars 2016, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. LOUDA Didier, Mme COMBES Annie, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. MERIEL Guy, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI-BRICKLER Claudine, Mme MERIE Françoise, Mme DUBURC-ARBIA Sylvie, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mr GROUSSOU Bernard a donné pouvoir à Mr LOUDA Didier  
Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest  
Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane  
Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme CHARPENTIER Stéphanie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2016 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

\*\*\*\*\*

- 2 -

**DELIBERATION N°2016-04-12**

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2016 – ZAC DE PROUXET**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable MI4,

Le Conseil Municipal,

Où, l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

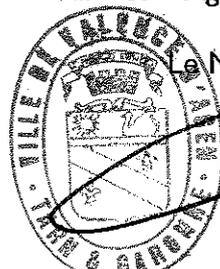
**- ADOPTE le budget primitif 2016 de la ZAC DE PROUXET équilibré en dépenses et en recettes comme suit :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Opérations réelles	96 816,31	0,00
Opérations d'ordre	6 430,00	0,00
Résultat reporté	0,00	103 246,31
<b>Total</b>	<b>103 246,31</b>	<b>103 246,31</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Opérations réelles	48 084,25	25 000,00
Opérations d'ordre	0,00	6 430,00
Restes à réaliser	0,00	0,00
Résultat reporté	0,00	16 654,25
<b>Total</b>	<b>48 084,25</b>	<b>48 084,25</b>

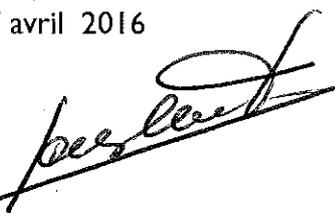
Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

**- DONNE délégation à Monsieur le Maire afin de notifier à Monsieur le Sous-Préfet et au Comptable Public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.**

Fait et délibéré en Mairie,  
les jours, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait conforme,  
Valence d'Agen, le 7 avril 2016



Le Maire,

  
Jacques BOUSQUET.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

**COMMUNE de : VALENCE D'AGEN**

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 6 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, 6 AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 25 mars 2016, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. LOUDA Didier, Mme COMBES Annie, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. MERIEL Guy, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI-BRICKLER Claudine, Mme MERIE Françoise, Mme DUBURC-ARBIA Sylvie, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mr GROUSSOU Bernard a donné pouvoir à Mr LOUDA Didier  
Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest  
Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane  
Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme CHARPENTIER Stéphanie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2016 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

-----

- 2 -

**DELIBERATION N°2016-04-13**  
**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2016 – TOURISME**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Le Conseil Municipal,  
Où, l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**- ADOPTE le budget primitif 2016 du TOURISME équilibré en dépenses et en recettes comme suit :**

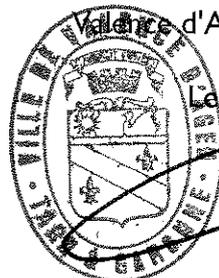
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Opérations réelles	111 314,40	140 500,00
Opérations d'ordre	27 595,00	5 000,00
Résultat reporté	6 590,60	0,00
<b>Total</b>	<b>145 500,00</b>	<b>145 500,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Opérations réelles	48 706,81	0,00
Opérations d'ordre	66 000,00	88 595,00
Restes à réaliser	574,00	0,00
Résultat reporté	0,00	26 685,81
<b>Total</b>	<b>115 280,81</b>	<b>115 280,81</b>

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

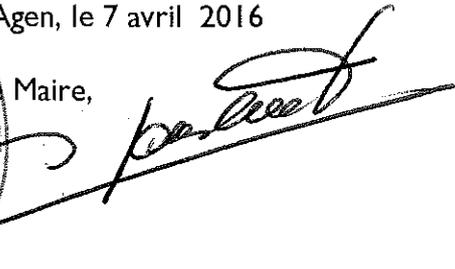
**- DONNE délégation à Monsieur le Maire afin de notifier à Monsieur le Sous-Préfet et au Comptable Public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.**

Fait et délibéré en Mairie,  
les jours, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait conforme,

Ville d'Agen, le 7 avril 2016



Le Maire,

  
Jacques BOUSQUET.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

**COMMUNE de : VALENCE D'AGEN**

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 6 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, 6 AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 25 mars 2016, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. LOUDA Didier, Mme COMBES Annie, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. MERIEL Guy, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI-BRICKLER Claudine, Mme MERIE Françoise, Mme DUBURC-ARBIA Sylvie, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mr GROUSSOU Bernard a donné pouvoir à Mr LOUDA Didier  
Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest  
Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane  
Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme CHARPENTIER Stéphanie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2016 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

-----

**DELIBERATION N°2016-04-14**  
**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET « ANIMATIONS, CULTURE, EVENEMENTIEL »**

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-5, R.2311-II à R.2311-13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant qu'après avoir approuvé le compte administratif 2015 de l'Animations, culture, événementiel il convient de statuer sur l'affectation des résultats,

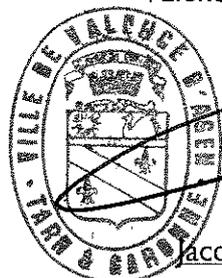
Le Conseil Municipal,  
 Oûi, l'exposé de Monsieur le Maire,  
 Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**- AFFECTE le résultat de fonctionnement comme suit :**

AFFECTATION DU RESULTAT	
Résultat de l'exercice 2015	-1 541,14
Résultats antérieurs reportés	22 279,38
<b>Résultat à affecter</b>	<b>20 738,24</b>
Résultat d'investissement de l'exercice 2015	-4 935,25
Résultat antérieur	0,00
<b>Solde d'exécution d'investissement cumulé</b>	<b>-4 935,25</b>
<b>Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	<b>0,00</b>
<b>Besoin de Financement</b>	<b>4 935,25</b>

<b>AFFECTATION :</b>	<b>20 738,24</b>
1) Affectation en réserves en investissement R 1068	4 935,25
2) Report en fonctionnement R 002	15 802,99

Fait et délibéré en Mairie,  
 les jours, mois et an que ci-dessus.  
 Pour extrait conforme,  
 Valence d'Agén, le 7 avril 2016



Le Maire,

  
 Jacques BOUSQUET.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

**COMMUNE de : VALENCE D'AGEN**

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 6 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, 6 AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 25 mars 2016, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. LOUDA Didier, Mme COMBES Annie, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. MERIEL Guy, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI-BRICKLER Claudine, Mme MERIE Françoise, Mme DUBURC-ARBIA Sylvie, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mr GROUSSOU Bernard a donné pouvoir à Mr LOUDA Didier  
Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest  
Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane  
Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme CHARPENTIER Stéphanie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2016 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

-----

- 2 -

**DELIBERATION N°2016-04-15****OBJET : BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET « ANIMATIONS, CULTURE, EVENEMENTIEL »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Le Conseil Municipal,

Où, l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**- ADOPTE le budget primitif 2016 ANIMATIONS, CULTURE, EVENEMENTIEL équilibré en dépenses et en recettes comme suit :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Opérations réelles	309 002,99	296 200,00
Opérations d'ordre	31 760,00	28 760,00
Résultat reporté	0,00	15 802,99
<b>Total</b>	<b>340 762,99</b>	<b>340 762,99</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Opérations réelles	3 000,00	4 935,25
Opérations d'ordre	28 760,00	31 760,00
Restes à réaliser	0,00	0,00
Résultat reporté	4 935,25	0,00
<b>Total</b>	<b>36 695,25</b>	<b>36 695,25</b>

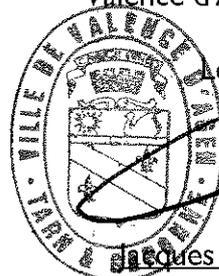
Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

**- DONNE délégation à Monsieur le Maire afin de notifier à Monsieur le Sous-Préfet et au Comptable Public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.**

Fait et délibéré en Mairie,  
les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Valence d'Agen, le 7 avril 2016



Le Maire,

*[Signature]*  
Jacques BOUSQUET.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

**COMMUNE de : VALENCE D'AGEN**

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 6 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, 6 AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 25 mars 2016, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. LOUDA Didier, Mme COMBES Annie, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. MERIEL Guy, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI-BRICKLER Claudine, Mme MERIE Françoise, Mme DUBURC-ARBIA Sylvie, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mr GROUSSOU Bernard a donné pouvoir à Mr LOUDA Didier  
Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest  
Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane  
Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme CHARPENTIER Stéphanie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2016 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

-----

- 2 -

**DELIBERATION N°2016-04-16**

**OBJET : SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE « ANIMATIONS, CULTURE, EVENEMENTIEL VALENCE »**

Vu les délibérations des 04 mars 2014 et 21 mai 2014 portant création du budget annexe « Animations, culture, évènementiel Valence »,

Vu la délibération en date du 25 juin 2014 précisant que ce budget annexe dispose de l'autonomie financière,

Vu la délibération en date du 26 novembre 2015 acceptant le versement d'une avance de 40 000 euros à la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe « Animations, culture, évènementiel Valence » dans l'attente du vote des budgets primitifs 2016,

Vu les budgets primitifs de la Commune et du budget annexe « Animations, culture, évènementiel Valence », prévoyant une subvention d'équilibre d'un montant de 200 000 euros,

Le Conseil Municipal,

Oùï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**- ACCEPTE le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe « Animations, culture, évènementiel Valence » d'un montant maximum de 200 000 euros,**

**- DIT que le versement de cette subvention se fera au fur et à mesure des besoins.**

Fait et délibéré en Mairie,  
les jours, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait conforme,  
Valence d'Agen, le 7 avril 2016

Le Maire,



Jacques BOUSQUET.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

**COMMUNE de : VALENCE D'AGEN**

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 6 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, 6 AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 25 mars 2016, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. LOUDA Didier, Mme COMBES Annie, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. MERIEL Guy, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI-BRICKLER Claudine, Mme MERIE Françoise, Mme DUBURC-ARBIA Sylvie, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mr GROUSSOU Bernard a donné pouvoir à Mr LOUDA Didier  
Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest  
Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane  
Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme CHARPENTIER Stéphanie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2016 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

-----

- 2 -

**DELIBERATION N°2016-04-17**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS – EQUIPEMENT SPORTIF**

Considérant la nécessité de procéder à des travaux d'aménagement sur le tennis couvert existant,

Considérant que le devis fait état d'un montant de travaux estimatif de 14 280,00 € HT,

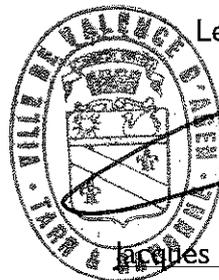
Le Conseil Municipal,  
Oui, l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** ce projet,
- **SOLLICITE** les aides financières du Département et de la Communauté de Communes des Deux Rives,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

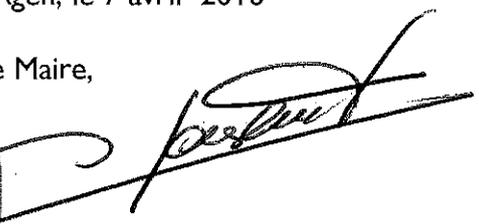
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Coût de l'opération	14 280,00	Subvention CC2R	5 712,00
		Subvention CD82	4 284,00
		Autofinancement / Emprunt	4 284,00

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en son absence autorise Monsieur Didier LOUDA, Adjoint chargé des travaux, à accomplir toutes les formalités relatives à ce dossier et à signer les documents de demandes de subvention nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré en Mairie,  
les jours, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait conforme,  
Valence d'Agen, le 7 avril 2016



Le Maire,

  
Jacques BOUSQUET.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

**COMMUNE de : VALENCE D'AGEN**

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 6 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, 6 AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 25 mars 2016, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. LOUDA Didier, Mme COMBES Annie, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. MERIEL Guy, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI-BRICKLER Claudine, Mme MERIE Françoise, Mme DUBURC-ARBIA Sylvie, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mr GROUSSOU Bernard a donné pouvoir à Mr LOUDA Didier  
Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest  
Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane  
Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme CHARPENTIER Stéphanie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2016 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

\*\*\*\*\*

- 2 -

**DELIBERATION N°2016-04-18**

**OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS - 2016**

Vu les propositions de la commission Sports et Loisirs, réunie le 7 mars 2016,

Le Conseil Municipal,  
Sur proposition de Monsieur le Maire,

En application de l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, n'ont pas pris part aux débats, ni au vote, pour l'attribution des subventions, pour les associations dont ils sont membres, les conseillers suivants : Monsieur Gil pour l'attribution de la subvention pour le Golf d'Espalais, Monsieur Roméro pour l'attribution de la subvention du Valence d'Agen Triathlon, Madame Dujay-Blaret pour l'attribution de la subvention au Club Amitié et Bonne Humeur et pour l'association Force A pour la Force T, Madame Ducasse pour l'attribution de la subvention à l'Association des Handicapés des Rives Valenciennes et pour l'association Force A pour la Force T, Madame Orlandi-Brickler pour l'attribution de la subvention de l'ACCA, Madame Mérie pour l'attribution de la subvention à Valence d'Agen Accueil et Taanga, Monsieur Mériel pour l'attribution de la subvention à l'association sportive du Collège Jean Rostand, Monsieur Delbecque pour l'attribution de la subvention à Festivalence et pour l'association Force A pour la Force T, ne pouvant être membre et partie,

Après en avoir délibéré, 21 voix « pour » et 8 non participations au vote,

- DECIDE d'accorder les subventions suivantes (en euros), pour l'année 2016 :

**ASSOCIATIONS INTERVENANT EN MILIEU  
RURAL, CADRE DE VIE, DEFENSE DE  
L'ENVIRONNEMENT**

-----  
SOCIETE DE PECHE "LA CANABELLO" ..... 1 260,00

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE  
AGREEE (A.C.C.A.) ..... 660,00

Association des PIEGEURS AGRÉÉS de Tarn-et-Garonne..... 47,00

2016-04-18

- 3 -

**ASSOCIATIONS CARITATIVES A BUT  
HUMANITAIRE, SANITAIRE AYANT LEUR  
SIEGE OU EXERCANT UNE ACTIVITE A  
VALENCE D'AGEN**

---

CROIX ROUGE FRANCAISE.....	2 000,00
Association des Handicapés des Rives Valenciennes .....	860,00
VOIR ENSEMBLE .....	450,00
AVIR 82 .....	100,00
Association des DONNEURS DE SANG BENEVOLES - VALENCE D'AGEN-AUVILLAR (ADSB) .....	250,00
A.D.A.P.E.I. (ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'AMIS ET PARENTS D'ENFANTS INADAPTES) .....	140,00
A.D.I.L. 82 .....	300,00
LES RESTAURANTS DU CŒUR .....	860,00
Association TAANGA.....	570,00
Association Force A pour la Force T .....	100,00

**ASSOCIATION ET ASSIMILES D'ANCIENS COMBATTANTS**

---

FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE, MAROC et TUNISIE (F.N.A.C.A. Valence/Auvillar).....	180,00
FEDERATION NATIONALE ANDRE MAGINOT- ANCIENS COMBATTANTS (FNAM.AC) SECTION VALENCE D'AGEN/AUVILLAR .....	180,00
SOCIETE NATIONALE D'ENTRAIDE DE LA MEDAILLE MILITAIRE (SNEMM) - SECTION de VALENCE D'AGEN-AUVILLAR .....	160,00
OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE EN DIFFICULTE - "BLEUET DE FRANCE".....	50,00

2016-04-18

- 4 -

## **ASSOCIATIONS PERISCOLAIRES**

---

### Unions Sportives Ecoles Publiques

#### **Primaires :**

JULES FERRY ..... 183,00

### Coopératives scolaires – OCCE 82

#### Ecole élémentaire Jules Ferry

10 euros x 198 élèves et 6 euros x 72 élèves de maternelle.... 2 412,00

#### Ecole primaire Gérard Lalanne

10 euros x 180 élèves..... 1 800,00

#### Ecole maternelle Pierre Perret

10 euros x 98 élèves et 6 euros x 98 élèves..... 1 568,00

#### COLLEGE JEAN ROSTAND :

ASSOCIATION SPORTIVE ..... 500,00

#### L.P. JEAN BAYLET :

FOYER SOCIO-EDUCATIF ..... 700,00

## **ASSOCIATIONS CULTURELLES DE LOISIRS ET EDUCATIVES**

---

VALENCE D'AGEN ACCUEIL ..... 570,00

CLUB AMITIE - BONNE HUMEUR ..... 820,00

BRIDGE CLUB VALENCIEN..... 150,00

CERCLE PHILATELIQUE DES DEUX RIVES ..... 100,00

PREVENTION ROUTIERE..... 150,00

LYRE VALENCIENNE..... 2 250,00

Animations ..... 900,00

FESTIVALENCE ..... 20 000,00

Association "2 RIVES EN JAZZ" ..... 500,00

Valence Line Dance..... 300,00

Les amis de Balivernes..... 270,00

2016-04-18

- 5 -

## **ASSOCIATIONS SPORTIVES ET DE LOISIRS**

---

AMICALE LAIQUE VALENCIENNE (A.L.V.A. ) .....	38 500,00
AVENIR VALENCIEN RUGBY .....	68 400,00
TENNIS des DEUX RIVES .....	1 500,00
CLUB DE LOISIRS ET D'AVENTURE MOTO (C.L.A.M.).....	9 000,00
PETANQUE CLUB VALENCIEN .....	3 100,00
ESPOIR BOULISTE VALENCIEN .....	400,00
Concours fêtes de Valence d'Agen – .....	650,00
CLUB D'AERO-MODELISME DE VALENCE D'AGEN (C.A.M.V.A.).....	400,00
GUIDON VALENCIEN Cyclotourisme.....	300,00
CLUB HIPPIQUE - EQUILOISIRS .....	6 500,00
Organisation concours et animations diverses pour 2016 .....	4 500,00
.....	15 250,00
CLUB MOTONAUTIQUE.....	270,00
RTT 82 – Randonneurs Tous Terrains .....	400,00
Valence Roller Sports.....	1 800,00
Valence d'Agen Triathlon .....	150,00

## **ASSOCIATIONS DIVERSES**

---

AMICALE DES EMPLOYÉS de la commune. ....	16 500,00
--	-----------

2016-04-18

- 6 -

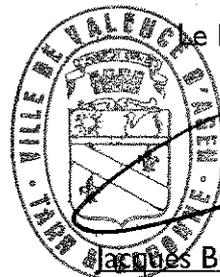
**SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES  
ou SUBVENTIONS NOUVELLES**

---

Golf d'Espalais – Compétition fêtes de septembre 2016.....	800,00
Valence Roller Sports – Championnat de France Piste.....	3 000,00
Valence Roller Sports – Renouvellement des Maillots.....	1 500,00
Amicale des employés de la Commune .....	800,00
Téléthon 2016.....	400,00
Amicale du personnel du centre hospitalier des deux rives.....	400,00

**- DIT que le montant des aides financières ainsi accordées sera financé à l'aide des crédits votés à l'article 6574 du Budget de l'exercice 2016.**

Fait et délibéré en Mairie,  
les jours, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait conforme,  
Valence d'Agén, le 7 avril 2016



le Maire,

  
Jacques BOUSQUET.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

**COMMUNE de : VALENCE D'AGEN**

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 6 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, 6 AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 25 mars 2016, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. LOUDA Didier, Mme COMBES Annie, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. MERIEL Guy, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI-BRICKLER Claudine, Mme MERIE Françoise, Mme DUBURC-ARBIA Sylvie, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mr GROUSSOU Bernard a donné pouvoir à Mr LOUDA Didier  
Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest  
Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane  
Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme CHARPENTIER Stéphanie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2016 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

-----

- 2 -

**DELIBERATION N°2016-04-19**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION AVICA – ANNEE 2016**

Vu les propositions de la commission Sports et Loisirs réunie le 7 mars 2016,

Le Conseil Municipal,  
Sur proposition de Monsieur le Maire,

En application de l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, n'ont pas pris part aux débats, ni au vote, Monsieur Gil, Madame Pradelle (concernée qui a donné pouvoir), Madame Laroussinie et Madame Muslewski pour l'attribution de la subvention concernant cette association, ne pouvant être membre et partie,

Après en avoir délibéré, 25 voix « pour » et 4 non participations au vote,

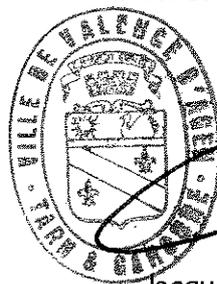
- DECIDE d'accorder la subvention suivante (en euros), pour l'année 2016 :

Association Vle Culturelle et Artistique (A.V.I.C.A.).....	4 750,00
Salon du livre.....	6 000,00

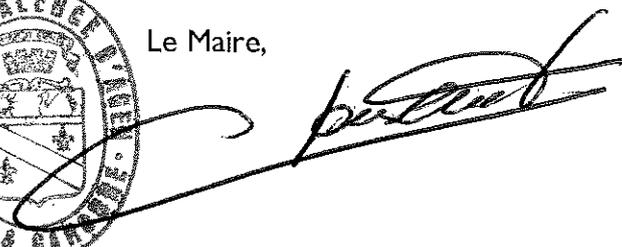
**- DIT que le montant de cette aide financière ainsi accordée sera financé à l'aide des crédits votés à l'article 6574 du Budget de l'exercice 2016.**

Fait et délibéré en Mairie,  
les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Valence d'Agen, le 7 avril 2016



Le Maire,

  
Jacques BOUSQUET.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

**COMMUNE de : VALENCE D'AGEN**

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 6 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, 6 AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 25 mars 2016, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. LOUDA Didier, Mme COMBES Annie, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. MERIEL Guy, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI-BRICKLER Claudine, Mme MERIE Françoise, Mme DUBURC-ARBIA Sylvie, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mr GROUSSOU Bernard a donné pouvoir à Mr LOUDA Didier  
Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest  
Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane  
Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme CHARPENTIER Stéphanie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2016 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

\*\*\*\*\*

- 2 -

**DELIBERATION N°2016-04-20**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION VAF (VALENCE ANIMATIONS FETES) – ANNEE 2016**

Vu les propositions de la commission Sports et Loisir réunie le 7 mars 2016,

Le Conseil Municipal,  
Sur proposition de Monsieur le Maire,

En application de l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, n'ont pas pris part aux débats, ni au vote, Madame Muslewski, Madame Combes et Madame Mérie pour l'attribution de la subvention concernant cette association, ne pouvant être membre et partie,

Après en avoir délibéré, 26 voix « pour » et 3 non participations au vote,

- DECIDE d'accorder la subvention suivante (en euros), pour l'année 2016 :

Valence Animations Fêtes (VAF) ..... 5 000,00  
Pour les fêtes de la St-Jean, du 14 Juillet,  
de Septembre et Animations été 2016

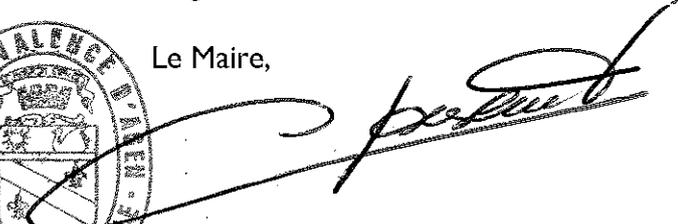
**- DIT que le montant de cette aide financière ainsi accordée sera financé à l'aide des crédits votés à l'article 6574 du Budget de l'exercice 2016.**

Fait et délibéré en Mairie,  
les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Valence d'Agen, le 7 avril 2016

Le Maire,



  
Jacques BOUSQUET.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

**COMMUNE de : VALENCE D'AGEN**

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 6 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, 6 AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 25 mars 2016, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. LOUDA Didier, Mme COMBES Annie, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. MERIEL Guy, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI-BRICKLER Claudine, Mme MERIE Françoise, Mme DUBURC-ARBIA Sylvie, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mr GROUSSOU Bernard a donné pouvoir à Mr LOUDA Didier  
Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest  
Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane  
Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme CHARPENTIER Stéphanie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2016 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

\*\*\*\*\*

- 2 -

**DELIBERATION N°2016-04-21**  
**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION NOEL EN CIRQUE -**  
**2016**

Vu les propositions de la commission Sports et Loisir réunie le 7 mars 2016,

Le Conseil Municipal,  
Sur proposition de Monsieur le Maire,

En application de l'article L.2131-II du Code Général des Collectivités Territoriales, n'ont pas pris part aux débats, ni au vote, Monsieur Bousquet, Madame Combes, Madame Muslewski, Monsieur Gayral, Monsieur Auriol, Monsieur Echeverria pour l'attribution de la subvention concernant cette association, ne pouvant être membre et partie,

Après en avoir délibéré, 23 voix « pour » et 6 non participations au vote,

- DECIDE d'accorder la subvention suivante (en euros), pour l'année 2016 :

Noël en cirque..... 10 000,00

**- DIT que le montant de cette aide financière ainsi accordée sera financé à l'aide des crédits votés à l'article 6574 du Budget de l'exercice 2016.**

Fait et délibéré en Mairie,  
les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Valence d'Agen, le 7 avril 2016



Maire,

  
Jacques BOUSQUET.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

**COMMUNE de : VALENCE D'AGEN**

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 6 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, 6 AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 25 mars 2016, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. LOUDA Didier, Mme COMBES Annie, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. MERIEL Guy, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI-BRICKLER Claudine, Mme MERIE Françoise, Mme DUBURC-ARBIA Sylvie, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mr GROUSSOU Bernard a donné pouvoir à Mr LOUDA Didier  
Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest  
Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane  
Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme CHARPENTIER Stéphanie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2016 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

-----

- 2 -

**DELIBERATION N°2016-04-22**

**OBJET : CONVENTION DE MECENAT – SOUTIEN FINANCIER**

Faisant suite à des précédentes conventions prises en séance du 7 octobre 2013, du 25 juin 2014 et du 25 mars 2015, la ville de Valence d'Agen souhaite continuer à apporter son soutien à Monsieur CHEVALLIER, les ruchers de l'apiculteur, demeurant au domaine Garrigue, à Auvillar, qui œuvre pour la sauvegarde de la biodiversité en faveur de l'abeille noire, à savoir l'Apis Mellifera.

A ce titre, Monsieur le Maire propose de soutenir financièrement l'action en parrainant 7 ruches pour une somme totale de 2 450 euros HT, soit 2 584,75 euros TTC.

Le Conseil Municipal,  
Où, l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE les termes de la convention de mécénat au « programme de sauvegarde de la biodiversité en faveur de l'abeille noire » à passer avec Monsieur CHEVALLIER, demeurant à Auvillar,**
- **ACCEPTE de verser la somme de 2 450 euros HT, soit 2 584,75 euros TTC au financement de cette action,**
- **DIT que le montant, de cette aide financière ainsi accordée, sera financé à l'aide des crédits votés à l'article 6574 du Budget de la Commune,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire, ou en son absence, autorise Madame Christiane LE CORRE, première adjointe déléguée, à signer la convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à ce dossier.**

Fait et délibéré en Mairie,  
les jours, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait conforme,  
Valence d'Agen, le 7 avril 2016



Le Maire,

Jacques BOUSQUET.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

**COMMUNE de : VALENCE D'AGEN**

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 6 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, 6 AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 25 mars 2016, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. LOUDA Didier, Mme COMBES Annie, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. MERIEL Guy, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI-BRICKLER Claudine, Mme MERIE Françoise, Mme DUBURC-ARBIA Sylvie, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mr GROUSSOU Bernard a donné pouvoir à Mr LOUDA Didier  
Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest  
Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane  
Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme CHARPENTIER Stéphanie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2016 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

-----

- 2 -

**DELIBERATION N°2016-04-23**

**OBJET : INDEMNITE – FONCTIONS MUNICIPALES**

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux,

Vu la délibération du 30 mars 2014 fixant les indemnités de fonction des élus municipaux,

Vu la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat,

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 instaure le taux maximum pour les Maires. Toutefois, pour les communes de 1 000 habitants et plus, l'indemnité peut être inférieure au barème à la demande du Maire.

Vu la lettre de Monsieur le Maire, en date du 07 mars 2016, dans laquelle il demande à percevoir une indemnité inférieure au barème maximum, soit au taux de 59.60 %,

Pour les communes dont la population est comprise entre 3 500 et 9 999 habitants, les indemnités peuvent être fixées de la manière suivante :

Indemnité du Maire

\* 55 % de l'indice brut I015

Indemnité des Adjointes

\* 22 % de l'indice brut I015

Les articles L.2123-22 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que les indemnités des élus d'une commune, chef-lieu du canton, peuvent bénéficier d'une majoration de 15 %.

L'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 prévoit que dans les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil Municipal peut, fixer pour le Maire une indemnité inférieure au barème mentionné à l'article L.2123-20 dudit code, à la demande du Maire.

De plus, l'article L.2123-24-I du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « les Conseillers Municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ses fonctions, peuvent percevoir une indemnité allouée par le Conseil Municipal » à condition que le total des indemnités, Maire, Adjointes, Conseillers Municipaux ne dépasse pas le maximum qui peut être alloué pour le Maire et les Adjointes.

2016-04-23

- 3 -

Monsieur le Maire propose de fixer la répartition et d'allouer aux Conseillers Municipaux Monsieur GAYRAL Michel, chargé de la Sécurité Civile, des Relations avec la Police Municipale, et à Monsieur LOPES Ernest, chargé des Foires et Marchés, de l'Évènementiel et du Commerce et de l'Artisanat, une indemnité.

En outre, les frais de déplacement des délégués de commissions ou des Conseillers Municipaux seront payés au régime du réel sur justification et sur ordre de mission.

Le Conseil Municipal,  
Où, l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

A la demande du Maire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

**- FIXE les indemnités comme suit :**

Maire

\* 59,60 % de l'indice brut I015  
(y compris la majoration 15 % - chef-lieu du canton)

Adjoint (Monsieur LOUDA Didier)

\* 23,00 % de l'indice brut I015  
(y compris la majoration de 15 % - chef-lieu du canton).

Adjoints (autres)

\* 21,70 % de l'indice brut I015  
(y compris la majoration de 15 % - chef-lieu du canton).

Conseiller Municipal Délégué (Monsieur GAYRAL)

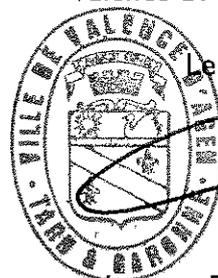
\* 13,35 % de l'indice brut I015

Conseiller Municipal Délégué (Monsieur LOPES)

\* 17,80 % de l'indice brut I015

**- DECIDE que les frais de déplacement, sur ordre de mission, des délégués de commissions ou des Conseillers Municipaux seront payés au régime du réel sur justification et sur ordre de mission.**

Fait et délibéré en Mairie,  
les jours, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait conforme,  
Valence d'Agen, le 7 avril 2016



Le Maire,

Jacques BOUSQUET.

**Tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres de  
l'assemblée délibérante au 1<sup>er</sup> janvier 2016**

**annexé à la délibération**

FONCTION	NOM – PRENOM	MONTANT MENSUEL BRUT	POURCENTAGE INDICE 1015
1 <sup>er</sup> adjoint	LE CORRE Christiane	824.92	21.70
2 <sup>ème</sup> adjoint	LOUDA Didier	874.34	23.00
3 <sup>ème</sup> adjoint	COMBES Annie	824.92	21.70
4 <sup>ème</sup> adjoint	GROUSSOU Bernard	824.92	21.70
5 <sup>ème</sup> adjoint	DUJAY-BLARET Janine	824.92	21.70
6 <sup>ème</sup> adjoint	ZANIN Daniel	824.92	21.70
7 <sup>ème</sup> adjoint	LAROUSSINIE Francine	824.92	21.70
8 <sup>ème</sup> adjoint	GIL Philippe	824.92	21.70
Conseiller délégué	GAYRAL Michel	507.49	13.35
Conseiller délégué	LOPES Ernest	676.66	17.80

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

**COMMUNE de : VALENCE D'AGEN**

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 6 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, 6 AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 25 mars 2016, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. LOUDA Didier, Mme COMBES Annie, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. MERIEL Guy, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI-BRICKLER Claudine, Mme MERIE Françoise, Mme DUBURC-ARBIA Sylvie, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mr GROUSSOU Bernard a donné pouvoir à Mr LOUDA Didier  
Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest  
Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane  
Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme CHARPENTIER Stéphanie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2016 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

-----

**DELIBERATION N°2016-04-24**

**OBJET : CREATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS – FILIERE ANIMATION**

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. La délibération précise les grades correspondant aux emplois créés,

CONSIDERANT qu'en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait de créer deux emplois permanents à temps complet,

Monsieur le Maire propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 :

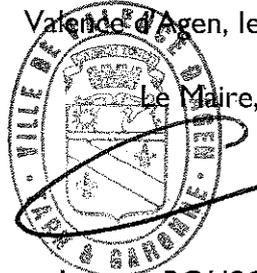
Nombre d'emplois	Grade	Temps de travail hebdomadaire
2	Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	35 heures

Le Conseil Municipal,  
Où, l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition ci-dessus dans les conditions précitées,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de ces agents,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes des agents nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en son absence autorise Madame Christiane LE CORRE, Première Adjointe Déléguée, à accomplir toutes les formalités relatives à ces dossiers et à signer toutes les pièces nécessaires à leur application.

Fait et délibéré en Mairie,  
les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Valenciennes, le 7 avril 2016



Le Maire,

Jacques BOUSQUET.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

**COMMUNE de : VALENCE D'AGEN**

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 6 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, 6 AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 25 mars 2016, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. LOUDA Didier, Mme COMBES Annie, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. MERIEL Guy, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI-BRICKLER Claudine, Mme MERIE Françoise, Mme DUBURC-ARBIA Sylvie, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mr GROUSSOU Bernard a donné pouvoir à Mr LOUDA Didier  
Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest  
Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane  
Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme CHARPENTIER Stéphanie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2016 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

-----

**DELIBERATION N°2016-04-25**

**OBJET : TRANSFORMATION DE POSTES : CREATIONS – SUPPRESSIONS DE POSTES**

Un certain nombre d'agents de la collectivité ont la possibilité d'évoluer dans leur carrière sur proposition de l'autorité territoriale, en avançant de grade sous conditions d'ancienneté ou en accédant à la promotion interne départementale.

Pour les avancements de grade de la catégorie C, la Commission Administrative Paritaire placée auprès du Centre de Gestion de Tarn-et-Garonne, réunie le 22 mars 2016, a donné un avis favorable.

Pour la promotion interne du personnel de catégorie A, la Commission Administrative Paritaire, réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2015, a donné un avis favorable ; et l'agent est inscrit sur la liste d'aptitude d'attaché territorial établie le 1<sup>er</sup> décembre 2015 par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Tarn-et-Garonne.

A cet effet, il convient de supprimer et de créer les postes suivants :

<b>Grades d'origine</b>	<b>Nouveaux grades</b>
1 Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe
3 Agents de Maîtrise	3 Agents de Maîtrise Principaux
2 Adjoint Administratifs 1 <sup>ère</sup> classe	2 Adjoint Administratifs Principaux 2 <sup>ème</sup> classe
1 Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe
1 Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1 Attaché

Sous réserve de l'avis du Comité Technique de la commune,

Le Conseil Municipal,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**- DECIDE, conformément à la réglementation en vigueur, de créer les 8 postes à temps complet désignés ci-dessus,**

2016-04-25

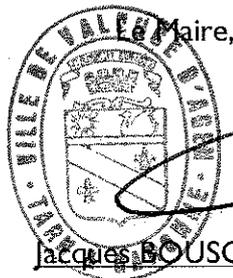
- 3 -

**- DECIDE de supprimer les 8 postes à temps complet désignés ci-dessus,**

**- AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence autorise Madame Christiane LE CORRE, Première Adjointe, à accomplir toutes les formalités relatives à ces dossiers et à signer toutes les pièces nécessaires à leur application.**

Fait et délibéré en Mairie,  
les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Valence d'Agen, le 7 avril 2016



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

**COMMUNE de : VALENCE D'AGEN**

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 6 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, 6 AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 25 mars 2016, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. LOUDA Didier, Mme COMBES Annie, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. MERIEL Guy, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI-BRICKLER Claudine, Mme MERIE Françoise, Mme DUBURC-ARBIA Sylvie, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mr GROUSSOU Bernard a donné pouvoir à Mr LOUDA Didier  
Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest  
Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick  
Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme CHARPENTIER Stéphanie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2016 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

-----

- 2 -

**DELIBERATION N°2016-04-26**

**OBJET : CESSIION DES PARCELLES CADASTREES AK 604 (SITUEE RUE TIMBRUNE) ET AK 1251 (SITUEE RUE DU GENERAL VIDALOT) APPARTENANT A LA COMMUNE AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES**

Par courrier en date du 7 mars 2016, Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives, a fait part à Monsieur le Maire de l'engagement de la Communauté dans un projet d'extension de leurs locaux.

Aussi, dans le cadre de ce projet, il est apparu nécessaire de céder à l'euro symbolique, à la Communauté de Communes, les parcelles cadastrées AK 604 d'une contenance de 267 m<sup>2</sup> et AK 1251 d'une contenance de 2 517 m<sup>2</sup>, pour leur permettre de répondre à leurs besoins institutionnels tout en apportant une réponse architecturale de qualité à l'entrée Sud de la commune.

Considérant l'intérêt de cette réalisation,

Le Conseil Municipal,

Oùï, l'exposé de Monsieur le Maire,

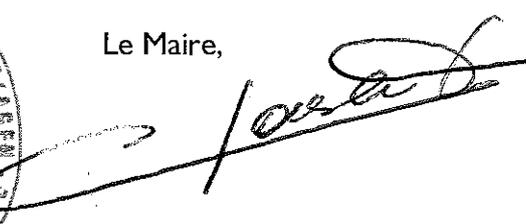
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE la cession à l'euro symbolique, au profit de la Communauté de Communes des Deux Rives, des parcelles cadastrées AK 604 d'une superficie de 267 m<sup>2</sup>, et AK 1251 d'une superficie de 2 517 m<sup>2</sup>,**
- **DESIGNE Maître BOUSSIE-MOULIN pour la rédaction de l'acte à intervenir,**
- **DIT que les frais d'acte notarié resteront à la charge de la Communauté de Communes des Deux Rives,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence autorise Madame Christiane LE CORRE, Première Adjointe Déléguée, à accomplir toutes les formalités relatives à ce dossier et à signer l'acte de cession.**

Fait et délibéré en Mairie,  
les jours, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait conforme,  
Valence d'Agen, le 7 avril 2016



Le Maire,

  
Jacques BOUSQUET.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

**COMMUNE de : VALENCE D'AGEN**

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 6 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, 6 AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 25 mars 2016, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etai<sup>e</sup>nt présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. LOUDA Didier, Mme COMBES Annie, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. MERIEL Guy, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI-BRICKLER Claudine, Mme MERIE Françoise, Mme DUBURC-ARBIA Sylvie, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, formant la majorité des membres en exercice.

Etai<sup>e</sup>nt absents :

Mr GROUSSOU Bernard a donné pouvoir à Mr LOUDA Didier  
Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest  
Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane  
Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme CHARPENTIER Stéphanie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2016 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

\*\*\*\*\*

- 2 -

**DELIBERATION N°2016-04-27**

**OBJET : PARCELLES AO 317 ET AP 371 – CONVENTION A PASSER AVEC ERDF**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION France (ERDF) lui a demandé la mise à disposition d'un terrain situé « Carretiers Ouest » à Valence d'Agen, cadastré AO 317, et d'un terrain situé « Carretiers Est » à Valence d'Agen, cadastré AP 371, pour l'installation de lignes électriques souterraines pour les besoins du service public de la distribution d'électricité.

Une convention de servitudes, pour l'enfouissement de ces lignes électriques souterraines HTA, prévu sur une bande de 3 mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 160 mètres ainsi que ses accessoires, devra intervenir avec ERDF.

Pour assurer l'exploitation dudit ouvrage, ERDF lui a demandé, le droit de passage de ses agents ou des entrepreneurs dûment accrédités par lui ainsi que les engins et matériels nécessaires pour cet ouvrage.

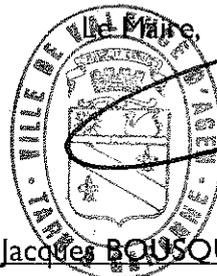
Le Conseil Municipal,  
Où, l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**- AUTORISE la mise à disposition d'un terrain cadastré AO 317 situé « Carretiers Ouest » à Valence d'Agen et d'un terrain cadastré AP 371 situé « Carretiers Est » et l'accès du personnel et du matériel d'ERDF, pour l'enfouissement de lignes électriques souterraines,**

**- AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence autorise Monsieur Didier LOUDA, à signer la convention de servitudes ainsi que toutes les pièces nécessaires à ce dossier.**

Fait et délibéré en Mairie,  
les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Valence d'Agen, le 7 avril 2016



Jacques BOUSQUET.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

**COMMUNE de : VALENCE D'AGEN**

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 6 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, 6 AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 25 mars 2016, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. LOUDA Didier, Mme COMBES Annie, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. MERIEL Guy, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI-BRICKLER Claudine, Mme MERIE Françoise, Mme DUBURC-ARBIA Sylvie, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mr GROUSSOU Bernard a donné pouvoir à Mr LOUDA Didier  
Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest  
Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane  
Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme CHARPENTIER Stéphanie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2016 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

-----

- 2 -

**DELIBERATION N°2016-04-28**

**OBJET : BAIL A USAGE D'HABITATION AU PROFIT DE MADAME DEMATHIEU  
AVENANT N°2**

Par délibération en date du 20 avril 1982, la commune, propriétaire d'un ensemble immobilier, situé au 31 avenue de Bordeaux à Valence d'Agen, avait mis ce bien à disposition de Monsieur Pierre DEMATHIEU, en vertu d'un bail d'habitation.

Par délibération en date du 24 juin 2015, suite du décès de Monsieur Pierre DEMATHIEU, conformément à l'article 14 de la loi du 6 juillet 1989, le bail a été transféré de droit à son épouse Madame Raymonde DEMATHIEU, née FRANCO, par avenant n°1.

Madame Raymonde DEMATHIEU, a informé Monsieur le Maire de son souhait de ne plus utiliser les dépendances dont elle avait la jouissance, à savoir un local couvert d'une superficie de 88 m<sup>2</sup> environ à usage de garage et autres usages domestiques.

Aussi, il convient d'établir un avenant n°2 au bail au profit de Madame Raymonde DEMATHIEU.

Le Conseil Municipal,  
Oui, l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**- APPROUVE le projet de bail,**

**- DONNE à Monsieur le Maire pouvoir à l'effet de signer l'avenant n°2 au bail d'habitation.**

Fait et délibéré en Mairie,  
les jours, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait conforme,  
Valence d'Agen, le 7 avril 2016



Jacques BOUSQUET.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

**COMMUNE de : VALENCE D'AGEN**

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 6 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, 6 AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 25 mars 2016, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. LOUDA Didier, Mme COMBES Annie, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. MERIEL Guy, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI-BRICKLER Claudine, Mme MERIE Françoise, Mme DUBURC-ARBIA Sylvie, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mr GROUSSOU Bernard a donné pouvoir à Mr LOUDA Didier  
Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest  
Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane  
Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme CHARPENTIER Stéphanie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2016 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

-----

- 2 -

**DELIBERATION N°2016-04-29**

**OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE ET L'ALVA  
AVENANT N°1**

Par délibération en date du 25 mars 2015, le Conseil Municipal a approuvé qu'une convention d'objectif et de moyen soit conclue avec l'Amicale Laïque Valence d'Agen (ALVA), pour la période 2015-2016-2017, conformément à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 qui prévoit que l'autorité administrative qui attribue une subvention, d'un montant supérieur à 23 000 euros, doit conclure une convention avec l'association qui en bénéficie, définissant l'objet, les conditions d'utilisation de la subvention attribuée et de la mise à disposition de locaux pour le bon fonctionnement de l'association.

Considérant qu'il y a lieu de mettre à disposition de l'ALVA un local couvert d'une superficie de 88 m<sup>2</sup> environ à usage de garage, pour du stockage, se situant à proximité des locaux occupés par l'Association au 29 avenue de Bordeaux,

Il est nécessaire de passer un avenant.

Le Conseil Municipal,  
Où, l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**- ACCEPTE les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Valence d'Agen et l'Amicale Laïque Valencien d'Agen (ALVA),**

**- AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence autorise Monsieur Bernard GROUSSOU, Adjoint, à signer tous les documents relatifs à ces dossiers ainsi que l'avenant n°1 à passer avec l'ALVA.**

Fait et délibéré en Mairie,  
les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Valence d'Agen, le 7 avril 2016



Jacques BOUSQUET.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

**COMMUNE de : VALENCE D'AGEN**

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 6 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, 6 AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 25 mars 2016, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :

Mme LE CORRE Christiane, M. LOUDA Didier, Mme COMBES Annie, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, Mme LAROUSSINIE Francine, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. MERIEL Guy, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI-BRICKLER Claudine, Mme MERIE Françoise, Mme DUBURC-ARBIA Sylvie, M. BUISSON Jean-Luc, Mme LOUAN Sandra, M. LOPES Ernest, M. BALDASSARE Pierre, Mme CHARPENTIER Stéphanie, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mr GROUSSOU Bernard a donné pouvoir à Mr LOUDA Didier  
Mme SIROT Anne a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest  
Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane  
Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON) a donné pouvoir à Mr DELBECQUE Patrick

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme CHARPENTIER Stéphanie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2016 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

-----

- 2 -

**DELIBERATION N°2016-04-30**

**OBJET : VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LA GOUVERNANCE DU  
CANAL DU MIDI**

Par courrier en date du 14 mars 2016, Monsieur Jean-Paul DELACHOUX, Président de l'Association des Communes du Canal des Deux Mers, a informé Monsieur le Maire du rapport réalisé par le Préfet de l'Aude, Monsieur Jean-Marc SABATHE, ayant pour objet la nécessité de répondre aux attentes de l'UNESCO pour la préservation des abords du Canal du Midi, inscrit au patrimoine mondial, et afin de prendre en compte les fortes pressions subies par l'écrin paysager du Canal.

Le vœu est ainsi formulé :

« L'essentiel du rapport porte sur l'obligation de la mise en place d'un outil approprié visant à garantir la protection des abords du Canal du Midi afin de préserver les terres agricoles, de la pression urbaine. Garder les paysages sans lesquels le Canal perd tout son potentiel touristique. Ne rien faire peut conduire à la perte du Label.

La feuille de route éditée dans le rapport fait ressortir en particulier la mise en place d'une nouvelle gouvernance dont le statut juridique pourrait être un G.I.P. (Groupement d'Intérêt Public), qui sera gestionnaire du Label UNESCO.

Le Conseil d'Administration de l'Association qui s'est réuni à Pommevic le 26 février 2016, a pris acte de ces propositions et reconnaît que la création d'un G.I.P. correspond à son attente. Cette organisation faisant partie des propositions contenues dans le rapport auquel l'Association avait participé lors de son élaboration.

Il est hors sujet de remettre en question l'inscription au patrimoine mondial, ce Label étant une formidable carte de visite pour le tourisme et un vecteur important pour l'économie des activités proches et autour du Canal.

Par contre, le Conseil d'Administration de l'Association s'oppose tout d'abord à une gouvernance où seul le périmètre du Canal du Midi serait représenté et il souhaite que l'Association ait une place décisionnelle lors des assemblées générales du G.I.P. considérant que les Communes doivent participer à la gestion du Canal sur toute le linéaire du Canal des Deux Mers dont l'identité est une et indivisible ».

Après avoir pris connaissance du contenu du courrier de Monsieur DELACHOUX,

Le Conseil Municipal,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,

2016-04-30

- 3 -

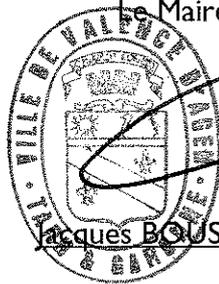
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**- APPROUVE la position du Conseil d'Administration de l'Association des Communes du Canal des Deux Mers pour que la nouvelle gouvernance soit établie sous la forme d'un G.I.P. comme prévu dans le rapport du Préfet de l'Aude, Monsieur SABATHE, mais en intégrant l'Association en bonne place au sein de l'assemblée générale plutôt qu'en membre associé, et que toutes les communes du Canal des Deux Mers soient représentées par l'association pour leur permettre de participer au devenir tout entier du Canal des Deux Mers.**

Fait et délibéré en Mairie,  
les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Valence d'Agen, le 7 avril 2016

Le Maire,



Jacques BOUSQUET.